Accusé de réception - Ministre de l'intérieur
068-226800019-20090925-0000003806-DE

Acte Certifié exécutoire
Envoi : 28/09/2009
Réception par le Prefet : 28/09/2009
Publication : 02/10/2009

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2009-12-3-1
Séance du vendredi 25 septembre 2009

DECENTRALISATION DES PORTS DU HAUT-RHIN ETUDE JURIDIQUE ET FINANCIERE ET ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de l'engagement de l'étude juridique, financière et d'analyse des enjeux économiques des ports du Haut-Rhin,

- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de financement qui s'y rapporte avec la Chambre de Commerce Sud Alsace Mulhouse et l'Etablissement Public Port rhénan de Colmar/Neuf-Brisach.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions